

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 409 Subvention (18.000 euros) à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, (5e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019, attribuant une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Études Littéraires et Artistiques, au titre de l'année 2019, pour l'organisation du 37e Marché de la poésie ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire de fonctionnement à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques 12, rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris, au titre de l'année 2019, pour l'organisation du 37e Marché de la poésie. [numéro de dossier : 2019-09492 / 19827]

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO